

vernier information



BULLETIN ÉDITÉ PAR L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

Novembre 1986

Les services de l'Administration municipale

LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Ce terme recouvre plusieurs services situés dans la mairie ou dans l'ancienne mairie, dont certains ont déjà fait l'objet de descriptions détaillées dans VERNIER INFORMATION, tels la protection civile (mars 1985), le service social (juin 1985) et la police municipale (octobre 1985) ou qui seront présentés pour eux-mêmes, tels l'état civil et cimetières, le service technique communal ou le service culturel et des locaux communaux.

Pour aujourd'hui, la présentation se circonscrit aux domaines suivants:

- Secrétariat du Conseil administratif
- Secrétariat du Conseil municipal
- Service financier

SECRÉTARIAT DU CONSEIL ADMINISTRATIF



Le personnel comprend le secrétaire général, le secrétaire général adjoint, une téléphoniste, deux secrétaires et une employée administrative chargée du classement et des archives.

Ce secteur comprend notamment les tâches suivantes:

- Réception et distribution du courrier entrant
- Procès-verbaux et courrier du Conseil administratif, lequel se réunit habituellement une fois par semaine le mardi après-midi
- Gestion du personnel communal, environ 150 personnes en moyenne (y compris le personnel saisonnier)
- Polices d'assurances de tous genres (R.C. générale, R.C. véhicules, incendie et dégâts d'eau, bris de glaces, vol, etc.)
- Elaboration du budget annuel
- Elaboration du compte rendu administratif et financier annuel
- Missions pour la défense générale (préparatif de mobilisation et distribution de titres de rationnement notamment)
- Gestion des parcelles communales (achats, échanges, servitudes, etc.)
- Emprunts destinés au financement des travaux d'équipements communaux
- Secrétariat du Service social et service du guichet
- Centrale téléphonique et expédition du courrier
- Gestion et location parc caravanes
- Pointage chômage
- Classement général et archives communales
- Réception mairie: renseignements divers, caisse municipale, attestations diverses.

SECRETARIAT DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous la direction du secrétaire général, une secrétaire s'occupe particulièrement des travaux pour le Conseil municipal:

- Envoi des convocations et de tous documents nécessaires pour les séances du Conseil municipal et de ses commissions, qui sont au nombre de dix
- Frappe et tirage des rapports du Conseil administratif en vue des décisions à prendre par le Conseil municipal
- Tirage du «mot-à-mot» et du procès-verbal des séances du Conseil municipal
- Frappe et tirage des rapports des commissions
- Assistance technique au président et au bureau du Conseil municipal, pour la correspondance notamment
- Participation aux séances du bureau, du Conseil municipal et de certaines commissions
- Ce service est secondé, à temps partiel, par une sténotypiste qui enregistre les débats du Conseil municipal et par une secrétaire ad hoc qui prend les procès-verbaux des commissions.

SERVICE FINANCIER

Sous la direction du secrétaire général adjoint, ce secteur comprend trois comptables et assure les tâches suivantes:

- Gestion des places de parc communales (chemin de Champs-Prévost (caravanes) et avenue de Crozet (voitures)
- Taxe professionnelle communale. En 1985, 727 contribuables, avec une perception de Fr. 1.779.064,10
- Comptabilité générale avec paiement des factures (environ 7.500), facturation à des tiers, passation des écritures, situation du compte annuel, bilan annuel, comptes financiers divers (comptes de dépôt, comptes d'emprunts)
- Salaires du personnel communal avec tous les décomptes qui en découlent pour la caisse de retraite, l'AVS, l'assurance chômage, les assurances, etc.
- Déclarations d'accidents pour les assurances (CNA, R.C. diverses, etc.)
- Gestion de la police collective d'assurance maladie
- En 1985, le total des traitements du personnel et des charges qui en découlent s'est monté à environ 10,5 millions.

Il faut relever que ce service aura la très lourde tâche de mettre au point le nouveau modèle de comptes des communes genevoises qui entrera en vigueur dès le 1er janvier 1987 et qui sera très différent du plan comptable actuel, ainsi que de procéder, pour la même date, à l'introduction de l'informatique en remplacement de la machine comptable en usage depuis de nombreuses années.

CONSEIL MUNICIPAL

★ ★ ★

Séance du mardi 7 octobre 1986

Après la pause estivale, les conseillers municipaux ont repris, sous la présidence de M. Georges BAECHLER, leurs travaux.

Au début de cette séance, le Conseil municipal a procédé à l'assermentation de M. Alain MAURER (Vigilance) en remplacement de Mme Paulette CAVIN, démissionnaire.

Les conseillers municipaux ont ensuite pris les délibérations suivantes:

- Renvoyer au Conseil administratif pour étude la pétition concernant le prix des abonnements à la piscine du Lignon.
- Approuver la construction de la 3ème étape du Centre de tennis de Vernier, soit 3 courts en gazon synthétique et les fondations pour une future couverture et d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 710.000.—.
- Ouvrir un crédit de Fr. 1.100.000.— pour couvrir les frais d'étude du plan d'aménagement du périmètre Henri-Golay, de l'école projetée et du parking qui lui est lié.
- Préavis favorable au projet de modification des zones de construction de la commune pour la création d'une zone de verdure à destination sportive au lieu-dit Mouille-Galand (Plan 27.817-540).
- Approuver la constitution d'une servitude, au profit des Services industriels de Genève, pour la pose, le maintien et l'adaptation aux exigences nouvelles de canalisations souterraines (électricité) sur la parcelle de l'école d'Avanchet-Salève (parcelle No 3.217).
- Refuser la prise en considération d'une motion du groupe socialiste invitant le Conseil administratif d'étudier l'introduction d'un tarif réduit à la piscine pour les adolescents et les familles.

A huis-clos: naturalisations de MM. Mario COLAIZZI (Italie), Pal MACH (Pologne), Cao NGUYEN TANG (Vietnam), Charly ORSO (Italie), Touran AZIM-RAIYAT Mme (Iran), Pietro BRESCIANI (Italie), Jean-Thierry BRETTON (France), Nagi HOSNY (Egypte), Guy MERCIER (France), Mohamed HABID (Tunisie), Maria ARINA Mme (Espagne et Yougoslavie), Gertrude CILENSEK Mme (Espagne) et Danielle GUILLEMAUD Mme (France).

★ ★ ★

Prochaines séances du Conseil municipal:

- Mardi 9 décembre 1986
- Mardi 20 janvier 1987

CONCESSIONS CIMETIÈRES

Les intéressés qui désirent renouveler la concession des tombes des personnes inhumées dans les cimetières d'Aire et de Vernier (ancien et nouveau) en 1966, ou dont le renouvellement est arrivé à échéance en 1986, sont invités à en informer l'administration municipale (service des cimetières) jusqu'au 31 décembre 1986.

Les divers ornements placés sur les tombes, dont la concession ne sera pas prolongée, doivent être enlevés dans les trois mois, faute de quoi ils deviendront la propriété de la commune qui en disposera à son gré.

PROMOTIONS CIVIQUES 1986

Aux jeunes filles et jeunes gens suisses nés en 1969

Comme chaque année, les autorités municipales de Vernier ont pensé accueillir les nouveaux citoyens et citoyennes qui vont atteindre, dans le courant de l'année prochaine, la pleine possession de leurs droits civiques.

Cette réception, suivie d'une collation et d'une soirée disco, se déroulera à la Mairie de Vernier,

MERCREDI 10 DÉCEMBRE à 20h

et sera l'occasion d'une rencontre amicale avec les membres du Conseil administratif et du Conseil municipal.

Les jeunes filles et jeunes gens, de nationalité suisse, habitant la commune de Vernier, **nés en 1969, recevront prochainement une invitation personnelle.**

Les intéressés qui n'auront pas reçu cette invitation peuvent s'inscrire à la Mairie de Vernier, tél. 41 00 00, int. 24 ou 23, jusqu'au 30 novembre 1986.

LA VIE DANS LA CITÉ DU LIGNON

Les autorités communales ont reçu, en juillet dernier, une lettre d'une habitante du Lignon qui évoque les rapports difficiles entre les jeunes et les habitants du Lignon.

Dans cette missive nous avons relevé, entre autres, que chaque année, dès la période des beaux jours, les enfants ont des problèmes avec des personnes qui ne supportent plus rien. La signataire comprend tout à fait que l'on doit respecter les autres, mais elle se demande aussi qui respecte qui parfois.

Les jeunes pourraient dire sur quel ton ils sont interpellés, sans parler des pots d'eau, des fruits pourris, des œufs, etc. reçus sur la tête et même des menaces de sortir un revolver.

Des parents estiment normal de donner leur opinion et rappeler qu'il ne s'agit pas de voyous qui se réunissent, mais simplement des enfants et des adolescents qui ont envie de se retrouver et de passer un moment ensemble.

RÉFECTION DES AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS DU GROUPE SCOLAIRE ET DU JARDIN ROBINSON DU LIGNON



La construction des trois étapes du groupe scolaire du Lignon s'est déroulée entre 1964 et 1972, celle du jardin Robinson entre 1969 et 1971. Les aménagements extérieurs de ce complexe n'ont été, jusqu'à ce jour, l'objet que d'entretiens ponctuels. Après cette longue période d'utilisation, l'ensemble du complexe a nécessité une remise en état complète des surfaces bitumées et vertes, de l'éclairage public, ainsi que des préaux de toiture.

Travaux de génie civil:

Les travaux de génie civil suivants ont été entrepris:

- Remise en état des écoulements de surface
- Remise à niveau des sacs et remplacement des grilles d'écoulement
- Remodelage de la surface des préaux dont la couche d'usure présente des fissures et des affaissements à de multiples endroits
- Suppression des boulets le long des façades et remplacement de ceux-ci par des pavés
- Réfection des sauts-de-loup
- Façon d'une rampe d'accès pour poids lourds à la protection civile
- Remise en état de plusieurs escaliers dont celui de l'esplanade du mail
- Remplacement du treillis en bordure de la forêt côté Rhône par un muret en béton et d'une barrière type vauban. A l'occasion de la construction de ce muret, la création d'une place de rythmique est prévue
- Création côté école d'un mur de support pour le treillis de protection du terrain de football et réfection de ce treillis
- Creuse de 900 ml. de fouilles pour la réfection de l'éclairage public
- Réfection de l'étanchéité sur les salles de rythmique.

Eclairage extérieur:

Le réseau d'éclairage public actuel était hors d'usage. Les luminaires choisis à l'époque, trop flexibles, sont constamment détériorés par les adolescents. Il a été nécessaire de les remplacer par des lampadaires plus puissants et à structure rigide.

Parcs et jardins:

Réfection complète des pelouses, y compris celle du terrain de football; remplacement de toute la végétation, du terreau et des couches filtrantes des bacs. Il a été nécessaire de parer au danger évident du manque de végétation dans ces bacs, ceux-ci faisant office de garde-fou sur le préau de la salle de rythmique et en bordure du mail. Tous les épineux ont été remplacés par d'autres essences.



Jeux:

A l'occasion des réfections entreprises, à la demande du corps enseignant, quelques groupes de jeux adaptés à l'âge des enfants qui les utilisent ont été installés:

Pour les préaux proprement dits, la réalisation de ces travaux était liée à la période des vacances d'été, soit 8 semaines. Dans ce très court laps de temps ce ne sont pas moins de:

- 1046 tonnes de tapis qui ont été posés
- 990 mètres de bordures granit mises en place
- 650 mètres de fouilles excavées pour l'éclairage public
- 33 candélabres posés
- 690 mètres carrés d'étanchéité et de dalles bressanes mises en place
- 4600 mètres carrés de pelouses remises en état
- 68 bacs ont été replantés
- 110 mètres linaires de murets en béton construits

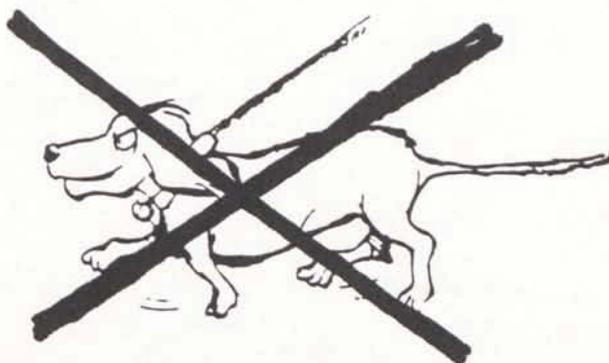


Le montant des travaux se définit comme suit:

— Génie civil - béton armé	Fr. 944.500.—
— Parcs et jardins	Fr. 215.000.—
— Electricité	Fr. 91.000.—
— Isolation	Fr. 199.050.—
— Jeux	Fr. 110.000.—
— Frais d'étude	Fr. 74.000.—
— Divers et imprévus	Fr. 32.450.—
TOTAL	Fr. 1.666.000.—

Les travaux du jardin Robinson ont été entrepris à la suite de la réfection des préaux, soit dès le 25 août 1986. Ces travaux, terminés à ce jour, comprenaient notamment:

La création d'une fosse à fumier couverte, l'agrandissement de la surface pavée devant les écuries ainsi que la pose de matière du Salève prévu dans le cadre de l'assainissement tout autour des bâtiments (drainage). Par ailleurs les installations électriques ont été révisées.



★ **RAPPEL !** ★

**ACCÈS DES CHIENS,
MÊME TENUS EN LAISSE, INTERDIT!**

La remise en état du groupe scolaire du Lignon a été réalisée dans le courant de l'été. Les pelouses ont été entièrement refaites et de nouveaux jeux pour les enfants installés. S'agissant d'un lieu privilégié pour les ébats des enfants, la commune a décidé d'y interdire l'accès des chiens même tenus en laisse comme le préconisait le corps enseignant de l'école du Lignon.

Des panneaux indiquent (ou indiqueront) aux propriétaires de chiens cette prescription rendue nécessaire pour assurer un minimum d'hygiène et de propreté sur un emplacement de jeux fréquenté par les enfants.





LE «VERNIER-NÉ» DE SWISSAIR

titrait dernièrement la Tribune de Genève relatant le baptême d'un des DC9-81 achetés par notre compagnie aérienne.

En effet, le mercredi 3 septembre, Swissair a procédé, à l'aéroport de Cointrin, au baptême d'un de ses nouveaux avions qui portera désormais le nom et les couleurs de VERNIER, honneur déjà réservé à Meyrin et au Grand-Saconnex, communes, comme la nôtre, limitrophes de l'aéroport.

A cette cérémonie étaient invités, les autorités communales, une délégation des clubs d'ânés et trente-quatre élèves des écoles primaires de la commune.

La partie officielle, agrémentée des flonflons de «La Villa-geoise» — groupe de musique champêtre de la Fanfare

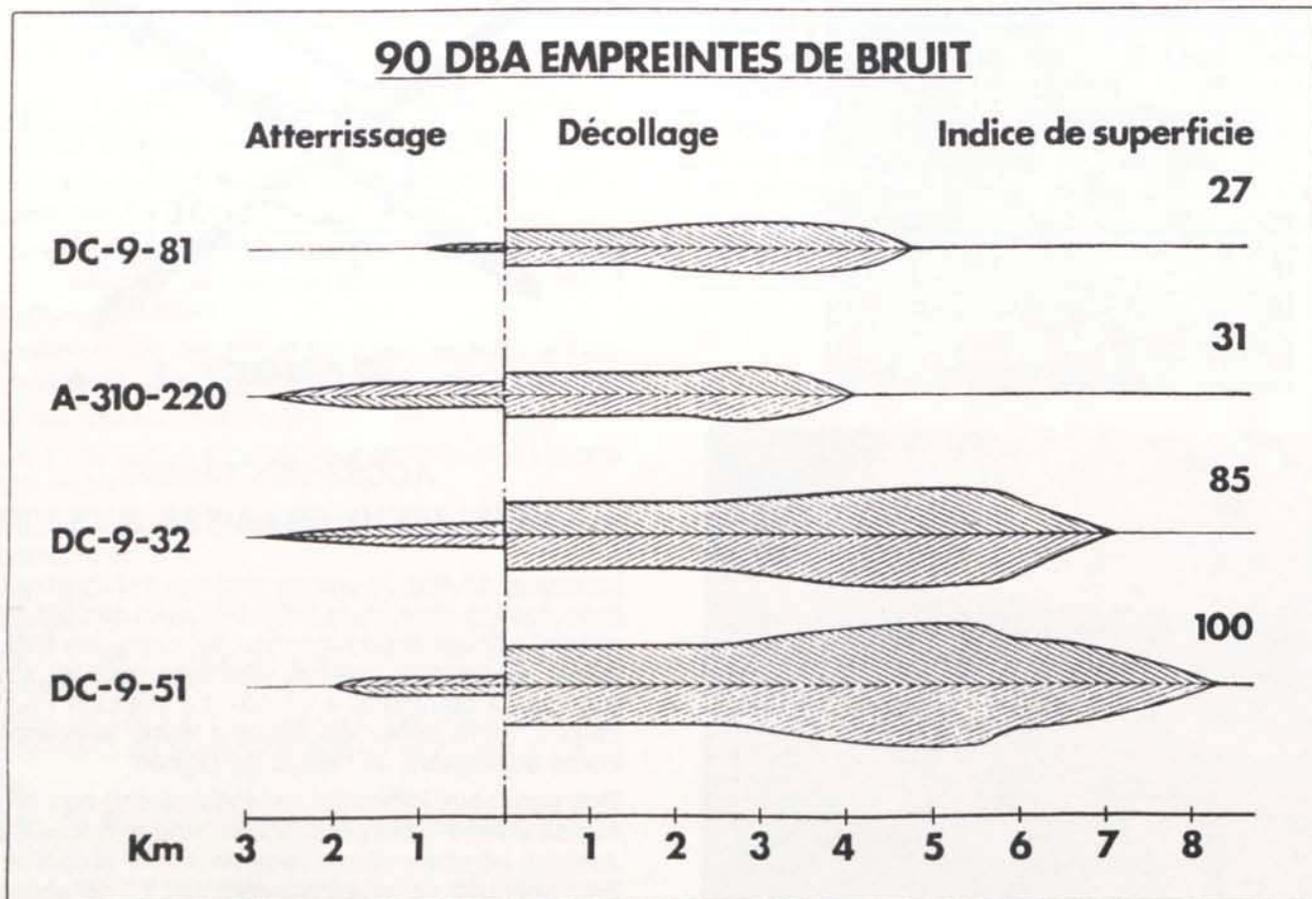
municipale de Vernier — a permis à M. Bertrand JAQUIERY, directeur général de Swissair, de saluer les invités et de présenter le nouvel appareil.

Le DC-9-81 est le dernier-né de la famille des DC-9, dont la réputation de solidité et de fiabilité n'est plus à faire. Il a quatre mètres de plus que le DC-9-51; la voilure a un cinquième de plus et la cabine peut accueillir 129 passagers. Dans cette catégorie, c'est actuellement l'avion le plus respectueux de l'environnement. Il est aussi plus économique que son prédécesseur. Le cadet de la famille des courts-courriers de McDonnell Douglas est le premier avion commercial à être équipé d'un système de commande de vol numérique. Ce dernier le rend plus fiable et réduit la charge de travail dans le cockpit.

Progrès notable dans la lutte contre le bruit

Le DC-9-81 est équipé de deux réacteurs JT8D-209 de Pratt & Whitney de 8400 kg de poussée chacun. Ils ont été spécialement étudiés, avec l'aide de la NASA, pour produire moins de bruit et consommer moins de carburant.

Les techniques anti-bruit appliquées à différentes parties du moteur ont fini par porter leurs fruits puisque le niveau sonore du DC-9-81 est compatible avec les limites prescrites pour ce type d'avion et qu'il satisfait également aux normes édictées pour de tout nouveaux modèles d'avions. Le DC-9-81 est particulièrement silencieux en vol d'approche, plus silencieux même que tous les gros-porteurs actuels. Au décollage et à l'atterrissage, l'empreinte de bruit à l'intérieur de laquelle on enregistre un niveau sonore de 90 DBA (ou plus) est inférieure d'un tiers à celle du DC-9-51; elle correspond grosso modo à l'empreinte de l'Airbus A310.



Il est aussi nettement moins polluant que son prédécesseur. Les dégagements d'hydrocarbures non brûlés ont diminué de 85%, les émissions d'oxyde de carbone de 75% et celles d'oxyde d'azote n'ont pas augmenté; les particules visibles ont été réduites de 66%.

Côté performance, la distance franchissable quand la cabine est pleine est de 2000 km, soit un peu plus que le DC-9-51 et un peu moins que le DC-9-32. Le poids maximum au décollage est de 63,5 tonnes (DC-9-51: 54,9 t.), la vitesse de croisière de 900 km/h.

Un confort accru

Par rapport au DC-9-51, le fuselage du DC-9-81 a été allongé de 4 m 40. L'aménagement de la cabine reste identique avec cinq sièges de front, deux à droite et trois à gauche, séparés par une travée. La Business Class dispose au maximum de 94 sièges. L'écart entre les rangées de sièges a été porté de 32 à 34 pouces (81 à 86 cm), alors qu'en Economy Class il est resté inchangé. L'Economy Class, qui comprend 23 sièges, est séparée de la Business Class par un rideau flexible qui permet de modifier la grandeur des deux classes en fonction de la demande.

La First Class comprend 12 sièges, tous recouverts de cuir, des toilettes et un office de bord. Le DC-9-81 est le premier court-courrier de Swissair qui dispose de deux cuisines: une pour la First Class et une pour la Business et l'Economy Class, ce qui permet d'améliorer le service, surtout dans le sens d'une grande flexibilité de la restauration à bord. Cinq hôtesses et stewards sont responsables du bien-être des passagers.

La cabine est décorée dans des teintes automnales: brun, vert, orange et jaune. Les parois verticales sont recouvertes de tapis beige et l'insonorisation de la cabine a été améliorée.

La capacité des soutes à fret et à bagages est passée de 2,2 tonnes pour le DC-9-51 à 2,7 tonnes quand la cabine est pleine. Une porte-cargo a été ajoutée pour accélérer les opérations de chargement et de déchargement.



Au nom des autorités verniolanes, M. François SATIN, maire, prenait ensuite la parole.

Après avoir remercié SWISSAIR d'honorer la commune en faisant figurer sur le DC-9-81 HB-INU les armoiries de Vernier, comme elle l'a fait du reste pour les communes de Meyrin et du Grand-Saconnex, le maire a souligné la renommée de SWISSAIR qui est considérée comme l'une des meilleures compagnies de navigation aérienne dans les milieux spécialisés, du monde des affaires et du tourisme. La compétitivité des entreprises industrielles et de services en Suisse ne peut se maintenir que grâce à une gestion et une organisation toujours plus affinée.

Si Vernier s'est vu attribuer les marques de ses armoiries sur un avion de SWISSAIR, c'est parce que son territoire jouxte l'aire de l'aéroport de Cointrin. Malheureusement notre commune ne bénéficie pas des ressources économiques qui se dégagent de cet important complexe commercial. D'autre part, Vernier constitue, de par sa situation géographique, un grand couloir aérien dans lequel s'engouffrent les 60% des mouvements d'avions en partance ou en provenance de Cointrin. C'est dire l'importance des contraintes qui résultent de cette situation. Si d'une part des améliorations existent à la suite de la modernisation de certains types d'avions, il n'en reste pas moins qu'il faut encore nettoyer le ciel de certains modèles d'avions obsolètes et générateurs d'importantes nuisances.

Désormais le HB-INU va relier symboliquement Vernier à de nombreuses cités à portée de ce moyen-courrier, conclu M. SATIN.



Les armoiries dévoilées, l'appareil fut baptisé, avec la traditionnelle bouteille de champagne, par Madame Marie-Thérèse SATIN, épouse du maire.

Un vol au-dessus des Alpes bernoises et valaisannes — sans oublier un détour par le Mont-Blanc — permet au pilote et à son équipage de rappeler aux invités l'épopée des premiers vols alpins et les exploits des pilotes Oscar BIDER et François DURAFOUR, dont deux rues d'Avanchet-Parc commémorent le souvenir.

DU NOUVEAU A BALEXERT

ARGENT LIQUIDE A DISPOSITION



Poursuivant son activité au service de la clientèle, dans le domaine financier, l'entreprise des PTT a installé

un distributeur postomat, au Centre commercial de Balexert

Le nouvel appareil, en service dès le 20 octobre 1986, est placé dans le hall central.

Il est accessible à tout titulaire de compte de chèques postaux et rien n'est plus simple que son fonctionnement: glisser la carte Postomat, remise sur demande par l'Office des chèques postaux, dans le distributeur, indiquer le code (secret) et le montant désiré, au maximum Fr. 500.—, et retirer l'argent. Le distributeur confirme le retrait.

Tout renseignement peut être obtenu au guichet de chaque office postal.



BANQUE RAIFFEISEN DE VERNIER

La Caisse Raiffeisen de Vernier, présidée actuellement par M. André CHILLIER, vient de fêter les 50 ans de sa fondation. Elle est la plus ancienne banque installée sur le territoire de notre commune.

Ouverte, jusqu'à présent, que quelques heures par semaine, la Banque Raiffeisen, installée dans ses nou-

veaux locaux à la rue du Village No 38 à Vernier, ouvre son agence, depuis le 6 octobre, à plein temps selon l'horaire suivant:

	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
Lundi	Fermé	14h00-19h00
Mardi	9h30-11h30	14h00-17h00
Mercredi	9h30-11h30	14h00-17h00
Jeudi	9h30-11h30	14h00-17h00
Vendredi	9h30-11h30	14h00-17h00
Samedi	9h30-11h	Fermé

Afin de mieux répondre aux besoins de la clientèle, et notamment des personnes tenues par un horaire, il a été prévu une **ouverture jusqu'à 19 heures un soir par semaine et de 1h30 le samedi matin.**

Le personnel de la banque sera heureux de vous accueillir à l'agence de Vernier-Village.



BASSINS DE NATATION



La piscine municipale du Lignon ayant fermé ses portes pour la saison hivernale, le service des sports rappelle à tous les adeptes de la natation que les bassins de natation des Ranches (Vernier) et Avanchet-Jura sont ouverts au public, **jusqu'au 7 mai 1987**, selon les horaires suivants:

BASSIN DES RANCHES (16 x 8 m)

Jeudi

13h45 à 15h45	fond à 0,80 m.	enfants de 6 à 15 ans
15h45 à 17h45	fond à 2 m.	enfants et adultes
17h45 à 18h45	fond à 2 m.	adultes
18h45 à 19h45	fond à 1,25 m.	adultes.

BASSIN DES AVANCHETS (16 x 8 m)

mercredi

19h45 à 20h45	fond à 2 m.	adultes.
---------------	-------------	----------

jeudi

13h00 à 14h00	fond à 0,80 m.	enfants de 6 à 15 ans
14h00 à 15h00	fond à 1,25 m.	enfants et adultes
15h00 à 16h00	fond à 2 m.	enfants et adultes.

dimanche

08h45 à 09h45	fond à 1,25 m.	enfants et adultes
09h45 à 11h45	fond à 2 m.	enfants et adultes.

FOND à 2 m. SEULEMENT POUR LES PERSONNES SACHANT NAGER.

Prix de l'entrée pour 1 heure:

Enfants de 6 à 15 ans **Fr. 0,50**

Adultes **Fr. 2.—**

★ ★ ★

*Renseignements: secrétariat du service des sports,
tél. 96 62 96 le matin.*

ÉCOLE DE SKI VERNIER



Depuis 10 ans déjà, la commune de Vernier organise pour les enfants de 8 à 16 ans des cours avec la collaboration technique de l'école de ski JURALP et de ses moniteurs qualifiés. Cette organisation réunit chaque année en deux périodes de 5 jeudis, une septantaine d'enfants de la commune.

Pour ce 10ème anniversaire, l'école de ski prévoit un programme riche en événements. **Pour les enfants:** en plus des cours et de la traditionnelle journée de tests suisses, au cours de chaque période, un concours par niveau sera organisé (1 à 6) où les enfants auront la possibilité de gagner la coupe de la commune de Vernier.

Pour les parents: journée «anniversaire». Sur les skis, accompagnés d'un moniteur, ils pourront voir évoluer leurs enfants dans le cadre de ces jeudis de neige.

Prix: Fr. 185.— pour une période.

Sont inclus dans le prix:

- tous les transports en car
- les leçons de ski
- le pique-nique et boissons chaudes
- l'accompagnement et la surveillance des élèves durant toute la journée
- encadrement sanitaire en cas de besoin
- remontées mécaniques pour les 5 jeudis.

★ ★ ★

Programme 1987

1ère période:	2ème période
8 janvier	12 février
15 janvier	19 février
22 janvier	5 mars
29 janvier	12 mars
5 février	19 mars

★ ★ ★

* * * * *
Journées «portes ouvertes»
 pour les parents:
le 29 janvier et le 12 mars.
 Renseignements et inscriptions:
 Service des sports,
 tél. 96 62 96 le matin.
 * * * * *

CAMP DE SKI A PLANACHAUX S/CHAMPÉRY 1987



Le service des sports organise un camp de ski au chalet d'En-Haut.

★ ★ ★

DATES:

du lundi 23 février 1987
 au samedi 28 février 1987

★ ★ ★

Ce camp est destiné aux enfants de la commune, **bons skieurs**, âgés de 10 à 13 ans. L'encadrement est assuré par une équipe de cinq personnes qualifiées comprenant un maître de sport diplômé.

Le nombre de places est limité. Inscriptions selon l'ordre d'arrivée.

Prix: Fr. 210.— tout compris

Les risques sont couverts par l'assurance obligatoire individuelle.

Pour tous renseignements et inscriptions, s'adresser au service des sports, tél. 96 62 96, le matin, à la piscine du Lignon.



ACTIVITÉS SOCIALES

ANNIVERSAIRES... 90 ans et plus...

Rétrospective pour la période
du 1er juin au 30 septembre 1986

- Madame Marie BARRAS,
pension «Les Sapins» à Vernier, 90 ans le 30 juin.
- Monsieur Albert PASCHE,
av. de Crozet 1, 90 ans le 17 juillet.
- Monsieur Alfred BORGEAUD,
rue du Grand-Bay 16, 90 ans le 3 septembre.
- Madame Mathilde RAPAZ,
av. du Lignon 60, 90 ans le 14 septembre.



60 ans de mariage

Dans notre bulletin de juillet, nous signalions que Monsieur et Madame Marcel LEUTHOLD, domiciliés au Lignon, fêtaient le 29 mai leur soixante ans de mariage.

Les autorités de Vernier avaient prévu d'attendre le retour de l'hôpital de gériatrie de Madame Marthe Leuthold pour fêter ce bel anniversaire. Mais l'hospitalisation de Madame devant malheureusement se prolonger, Monsieur Denis VOLERY, préposé au service social, a accompagné Monsieur Leuthold auprès de son épouse pour lui remettre, au nom du Conseil administratif, un témoignage fleuri de félicitations. M. et Mme ECABERT, neveu et nièce du couple, étaient également présents.

★ ★ ★

50 ans de mariage

Unis en 1936 devant l'officier de l'état civil de Vernier, Monsieur et Madame Henri PENEL-PASCETTO, domiciliés à Châtelaine, avenue des Libellules 14, ont fêté le 5 septembre dernier leurs noces d'or.

M. Albert APOTHELOZ, secrétaire général, et M. Denis VOLERY, leur ont rendu visite pour leur présenter les vœux et félicitations des autorités verniolanes et leur remettre, avec la terrine fleurie traditionnelle, un plat en étain aux armoiries communales.

Le 8 septembre 1936, également à l'état civil de Vernier, Monsieur Félix METRAL unissait sa destinée à celle de Mademoiselle Lucie FABRE.

M. André CHILLIER, conseiller administratif, et M. Denis VOLERY, se sont rendus au domicile du couple à Vernier, rue du Village 40, pour lui apporter vœux et félicitations, accompagnés d'un message fleuri et du plat en étain.

★ ★ ★

GYMNASTIQUE POUR LES AÎNÉS



Le Groupement genevois pour la gymnastique des aînés rappelle qu'il organise dans différents quartiers de notre commune des cours de gymnastique qui se déroulent selon l'horaire ci-dessous:

VERNIER Salle de gymnastique Vernier-Place
4, rue du Village
Mardi de 16h30 à 17h30
Monitrice: R. BURRI,
tél. 33 03 05.

LIGNON Immeuble personnes âgées
53, Lignon - 12ème étage
Mardi de 13h55 à 14h55
Monitrice: A. HOEBRECHTS,
tél. 93 27 49.

CHÂTELAINE Salle de gymnastique
ch. des Eglantines
Lundi de 16h30 à 17h30
Monitrice: B. KRITZINGER,
tél. 92 45 56.

Cotisation trimestrielle: Fr. 20.— / Inscription sur place

Renseignements complémentaires au secrétariat:
tél. 28 88 16 de 9h à 11h.

★ ★ ★

Et rappelez-vous!

La gymnastique c'est tonique, c'est bénéfique!

ACTIVITÉS CULTURELLES

Le service culturel de la commune de Vernier présente

JEUDI 4 DÉCEMBRE 1986 à 20h30

EGLISE ST-PIE X
(Carrefour du Bouchet)

**CHOEUR DES ARMAILLIS
DE LA GRUYÈRE**

sous la direction de M. Michel CORPATAUX



Le Chœur des Armaillis de la Gruyère a été fondé en 1956 par le professeur André Corboz. Il est dirigé depuis 1976 par Michel Corpataux.

Les **40 chanteurs** proviennent de plusieurs localités du district de la Gruyère. Ils portent le bredzon, costume des armaillis (bergers de la Gruyère).

Le répertoire du chœur a pour toile de fond **les chansons populaires de la Gruyère**, reflets d'une ancienne tradition. La plupart ont été composées ou harmonisées par l'abbé Joseph Bovet, compositeur du célèbre «Vieux Chalet». Mais le chœur cultive également le **chant grégorien, les pages classiques** et les chœurs d'hommes tirés d'opéras, ainsi que les pièces populaires de toute l'Europe.

Ce chœur a représenté officiellement la Suisse aux expositions internationales de Bruxelles et de Montréal, ainsi qu'à New-York et Boston.

Il a remporté, en 1980, le Prix des chœurs d'hommes des Rencontres chorales internationales de Montreux et s'est classé, en 1985, au deuxième rang au Concours européen «Let the Peoples sing» de l'Union Européenne de Radiodiffusion.

Participant en juillet 1986 au Festival de musique sacrée de Fribourg, le chœur des Armaillis de la Gruyère a chanté, avec l'orchestre symphonique des jeunes de l'Académie de musique de Bâle, lors de la création mondiale de «Ninives Untergang» du jeune compositeur suisse Andreas NICK.

3e RENCONTRES CINÉMATOGRAPHIQUES

du 21-22-23 NOVEMBRE 1986

AULA DES RANCHES à VERNIER avec le cinéaste Jean-Pierre MOCKY

STAGES - ATELIERS - FILMS



UN GRAND RENDEZ-VOUS D'AUTOMNE POUR LE CINÉMA

Pour sa troisième édition, les Rencontres cinématographiques de Vernier présentent une introduction à l'oeuvre d'un comédien-réalisateur qui est à la fois célèbre et mal connu du grand public.

Après Cassenti, Zulawski, cette année on pourra rencontrer un auteur exceptionnel du cinéma français: **Jean-Pierre Mocky**, le franc-tireur, le cinéaste maudit, en marge, à la fois commercial et anti-commercial... mais avant tout un cinéaste indépendant.

Né à Nice le 6 juillet 1929, il se dirige très tôt vers la carrière cinématographique tout en accomplissant de nombreux métiers pour assurer le quotidien, tels que représentant, chauffeur de taxi, maître-nageur, etc. Ainsi on a pu le voir dans le rôle d'un page dans les «Visiteurs du soir» de Marcel Carné.

En 1958, il écrit l'adaptation d'un roman d'Hervé Bazin: «La tête contre les murs». Effrayés par sa jeunesse, les producteurs se rétractent, c'est Georges Franju qui assurera la mise en scène; Mocky devant se contenter du rôle principal.

Réalisateur depuis plus de 25 ans, après une carrière de comédien, Jean-Pierre Mocky a travaillé avec des vedettes telles que Bourvil, Michel Simon, Alberto Sordi, Claude Rich, Michel Serrault... mais les a toujours utilisées sinon à contre emploi, du moins dans des registres qui ne leur étaient pas habituels.

Quelques films: Les Dragueurs (1959) - Un drôle de paroissien (1963) - La grande lessive (1968) - Le témoin (1978) - A mort l'arbitre (1984).

Il prépare actuellement une comédie avec Michel Serrault, Benny Hill et Jacqueline Maillan: «Le Miraculé».

Solitaire malgré lui, il a réalisé à ce jour plus de 25 films de long métrage. A Vernier, nous vous proposons six films qui seront commentés par l'auteur.



PROGRAMME

Vendredi 21 novembre	Samedi 22 novembre	Dimanche 23 novembre
	13h à 18h Stage/Atelier Jeu de l'acteur	14h Film «l'Albatros»
	19h Présentation du film «l'Albatros» par J.-P. Mocky	16h30 Film «la Cité de l'indicible peur»
19h30 Film «la Tête contre les murs»	19h30 Film «l'Albatros»	19h Présentation du film «les Compagnons de la Marguerite» par J.-P. Mocky
22h Débat avec J.-P. Mocky	22h Débat avec J.-P. Mocky	19h30 Film «Les Compagnons de la Marguerite»
22h30 Film «l'Ibis Rouge»	22h30 Film «Solo»	22h Débat avec J.-P. Mocky
		22h30 Film «l'Ibis Rouge»

Pour tout renseignement: Service culturel de la commune de Vernier, tél. 41 00 00.